

autres qui s'accomplirent au temps même où elle était en fonctions. Les procès-verbaux de la commission furent portés à Rome par la vaillante troupe que le Canada envoya, il y a quelques années, renforcer la petite armée de Pie IX. Une supplique adressée au saint-père par le concile de la province de Québec accompagnait ces procès-verbaux. Elle avait pour but d'obtenir une dispense à la règle ordinaire, d'après laquelle ces pièces auraient dû attendre dix ans à la chancellerie romaine avant qu'on en rompit les sceaux. Sa Sainteté accueillit la supplique avec une faveur marquée, et fit aussitôt rompre les sceaux puis remettre les documents à la congrégation des Rites.

La cause est donc actuellement pendante, et l'on doit faire des vœux pour qu'elle soit promptement instruite, et que par là il soit donné dans le ciel, à la France ancienne en même temps qu'à la *Nouvelle-France*, une protectrice de plus.

Pauvre France ancienne! ce n'est plus seulement à l'Occident et de l'autre côté des mers qu'elle a à regretter tout un peuple de Français séparés d'elle depuis un siècle : « Son soleil levant, une partie d'elle-même est, d'hier, arrachée de ses propres flancs; mais plus malheureux que les Français sujets de la libre Angleterre, les Français soumis à l'autoritaire Allemagne voient persécuter et proscrire leurs ordres religieux, sous l'inculpation du double crime d'entretenir dans la jeunesse des deux sexes l'amour de l'Église et l'amour de la France. Vaine prudence d'ailleurs : la persécution retrempe les forts et fortifie les faibles. Quelles que soient les vicissitudes de la politique et les secrets de l'avenir, l'Est de la France l'Alsace-Lor-